

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal du 05 mars 2018**

Etaient présents : M. COLARD J.P., Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch., M. BOUTELEUX R., M. SAROT M., M. POTEL L, M. JUMEL D., Mme CORNUEL V., M. PREUDHOMME M., M. FOURNIER G., M. PICARD Ch., Mme CAPEL M.-M., M. DELAPORTE Ph.

Etait absente : Mme JUMEL S.

Secrétaire de séance : Mme CAYROL E.

**Dernier PV approuvé**

Berlingo reçu, remorque commandée 1 essieu pour être plus maniable 930 TTC. Peut-être possibilité d'avoir un tracteur d'occasion.

2 candidatures reçues pour le moment pour le poste d'adjoint technique 10h / semaine. Affichage en mairie et sur le site emploi territorial.

Une communication à prévoir aux habitants pour la création du site internet.

Le chemin longeant l'INRA appartient à la commune. A voir s'il est possible de le rénover.

Compte rendu réunion exceptionnelle du 22 février : 5 présents et 3 pouvoirs. Une estimation générale pour le moment des travaux de mise en accessibilité intérieure et extérieure de la Mairie afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention; reste à affiner. Le projet sera présenté dans sa globalité par l'architecte. Aucun engagement pour le moment. Toutes les réflexions des élus seront reçues à ce moment-là.

**1. N° 05 / 2018 Annualisation du temps de travail de l'adjoint technique territorial à temps complet.**

Afin de permettre une meilleure organisation et répartition des activités selon les saisons et les conditions météorologiques, il est proposé de mettre en place l'annualisation du temps de travail de l'adjoint technique territorial à temps complet dans le respect des garanties minimales fixées en matière d'organisation du travail comme mentionné ci-après.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1 ;

**Vu** le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

**Vu** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis favorable du collège des représentants des élus et l'avis défavorable du collège des représentants du personnel au sein du comité technique en date du 05 mars 2018 ;

Après consultation et **vu** l'avis favorable de l'adjoint technique territorial recruté ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** à l'unanimité d'annualiser le temps de travail de l'adjoint technique territorial à temps complet comme suit:

- Hiver, 6 mois d'octobre à mars : 30 h semaine, soit 5 journées à 6 h, de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h ;

- Été, 6 mois d'avril à septembre : 40 h semaine, soit 5 journées à 8 h, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h .

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**2. N° 06 / 2018 Règlement d'utilisation de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est primordial de prendre toutes les mesures indispensables pour assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques, en application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs de police du Maire.

Dans ce but, il souligne la nécessité de mettre en place le règlement d'utilisation de la nouvelle salle polyvalente et de le faire respecter. Ce règlement fixe toutes les modalités de location, notamment les bénéficiaires, les dates et heures, les montants de la contribution financière et les modalités de paiement, les règles à respecter en matière de sécurité et d'ordre...

Il soumet au vote des membres présents un règlement établi en commission communale.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Le Conseil Municipal approuve le règlement d'utilisation de la salle polyvalente.**

Membres votants : 14            Pour : 13            Contre : 0            Abstention : 1            Pouvoir : 0

Ce règlement est joint au présent compte-rendu.

Une dernière réunion de la commission a permis de revoir le règlement.

Monsieur Colard a rencontré les Paumistes. Ils demandent si, en attendant que les toilettes publiques soient créées on puisse leur donner l'accès aux toilettes de la cuisine de la salle polyvalente. Monsieur Potel ne comprend pas car cela était prévu dans le projet initial. Finalement, aujourd'hui ils sont prévus sur le parking dans le cadre du projet global de la place. Il signale qu'il y aurait 8 dates officielles et que les toilettes ne seraient pas laissés

ouverts. Les personnes seraient accompagnées. En attendant, pour solutionner ce problème, il est proposé de voir pour louer plutôt des toilettes chimiques.

Madame Cornuel propose d'organiser une réunion avec les associations pour faire visiter la salle et présenter le règlement. Faut-il attendre le recrutement de la personne ou la faire déjà? Prévoir d'inviter un vendredi soir tous les présidents d'associations. Date arrêtée le 20 avril à 18h. Leur transmettre le règlement avant.

### **3. Questions diverses.**

Remerciements reçus de Mme Longuet pour le cadeau suite au concours des illuminations.

Hauts de France propres à 9h sur la place samedi 17 mars. Affichage dans les tableaux et sur le site ; signaler aux écoles. Mme Gru propose de préparer un café pour l'accueil.

CBEM : un collectif monté avec les maires voisins. Une étude d'air sera réalisée. Des éléments susceptibles de provenir d'un feu de bois ont été listés. Un devis de plus de 5000 € pour un prélèvement. Chaque commune demande un devis. Prévoir au budget.

3 sociétés ont répondu pour les travaux d'eau. Autour de 500000 €. Une augmentation prévue de 10 centimes le m<sup>3</sup> pour les travaux. Le syndicat n'est pas producteur d'eau. Il rachète l'eau au syndicat d'à côté 1€ de plus qu'eux, un syndicat plutôt prospère et très bien équipé. Il a d'ailleurs pour projet de mettre un adoucisseur sur leur château d'eau. Étude de faisabilité en cours, travaux estimés à 800000 €. Il envisage de ce fait une augmentation de 40 centimes le m<sup>3</sup> sur 4 ans. Le problème est qu'un tel système demande un suivi et un entretien important et si l'eau est trop adoucie, les tuyaux seront attaqués. Compétence Eau transférée aux communautés de communes repoussée de plusieurs années.

Réunion fleurissement : Mme GRU est allée à la réunion. Très environnemental avec beaucoup de contraintes. Un paysagiste peut venir pour donner des pistes de réflexion.

Un tas de gravats dans la rue Poupart. Ce sont les excédents des trottoirs grattés, mais un riverain qui faisait des travaux en a rajouté.

En principe les travaux de trottoirs devraient reprendre semaine prochaine. On dira à Eiffage de nettoyer. M Ringard a vu pour signaler le problème des riverains ayant des difficultés pour accéder avec leur voiture chez eux.

Des trous à reboucher avec de l'enrobé à froid dans la rue des Proies.

Bosquets coupés seulement dans la rue d'en Bas, côté Devise. Les peupliers seront coupés plus tard.

Des déchets déposés près du transformateur rue d'en Bas. Un nom trouvé à l'intérieur. Voir pour retrouver les propriétaires et faire un courrier. Un dépôt sauvage aussi sur les pistes.

Monsieur Picard demande pourquoi on ne contacterait pas Bonduelle pour les analyses de l'air. Mme GRU répond qu'ils ont reçu une copie des courriers envoyés mais ils n'ont pas répondu. Mme Cayrol signale qu'il est nécessaire de consulter l'arrêté où la DREAL doit spécifier les éléments à analyser et la périodicité.

Monsieur Delaporte demande où la fête sera installée. C'est important de la laisser sur la place pour éviter que les gens aient à traverser pour aller à la salle polyvalente.

Conseil d'école : une boîte à dons et une grille de Noël ont rapporté pas mal d'argent. Prévisions des effectifs stables. Photographe le 20 avril. Une moyenne de 22 élèves par classe. Piscine mais vestiaires pas adaptés pour les écoles. 12 séances de longue paume prévues alors que finalement uniquement 6 séances réalisées : A voir. Voyage à Chantilly le 7 juin : 1330 € de bus et 2136 € de frais annexes. Certaines personnes ne paient pas la coopérative scolaire. Fête de l'école organisée le 30 juin dans la cour d'école.

Élagage d'arbres fait par l'employé communal. Arbres du 95 RN abattus avec l'intervention de Monsieur Delaporte. Branches entassées pour le moment. Une broyeuse sera louée pour faire du paillage. Ce qui ne peut pas être broyé est stocké actuellement à l'ancienne décharge. Attention à bien clôturer pour éviter des dépôts sauvages. L'employé communal travaille bien, il prend des initiatives et apprécie d'être impliqué. Mme GRU le consultera pour les fleurs.

Du trafic dans la maison Menard constaté par les voisins.

Des trous dans la rue d'enfer. Signalé par M Ringard à la CCHS pour le prévoir dans l'entretien.

Odeur à la salle polyvalente dans l'entrée signalée par M Sarot. M Delaporte propose une solution : mettre un clapet antiretours pour la fosse septique.